

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 198-13-2020

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétairetrésorière de la MRC de La Matanie :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 17 juin 2020, le Règlement numéro 198-13-2020 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin réviser la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (TPI) et d'apporter diverses modifications;

Que le règlement ci-haut mentionné est entré en vigueur le 30 septembre 2020 suivant l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Que** ledit règlement peut être consulté au bureau de la MRC de La Matanie au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.

Fait à Matane, ce 11e jour de novembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Line Ross, M.B.A.